



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 07 Octobre 2026

Dossier 4 - Cycle de travail

Opéra : cycle pour les techniques et l'habillage

Lors de la mise en place de ces cycles en 2023, l'UNSA avait accepté leur mise en œuvre à titre expérimental, tout en indiquant qu'elle resterait attentive aux difficultés rencontrées par les agents.

L'UNSA est satisfaite du travail accompli par les 3 différentes sections syndicales de l'opéra et la Daf Mme Basso . Nous prenons note de l'intégration des RTT dans les cycles.

Cependant l'UNSA restera attentive et nous demandons qu'un bilan puisse être réalisé après sa mise en œuvre.

PM : cycle coordonnateurs rattachés au Pôle proximité

Nous avons quelques interrogations concernant le nouveau cycle proposé pour les coordonnateurs du Pôle Proximité de la Police municipale.

Nous comprenons la nécessité pour ces trois agents de pouvoir rencontrer l'ensemble des équipes qu'ils coordonnent, y compris les équipes travaillant en horaires décalés.

Toutefois, le cycle prévoit ponctuellement des vacations pouvant aller jusqu'à 2h36 du matin, avec une prise de service décalée le lendemain.

Nous souhaitons donc savoir à quelle fréquence ces vacations de soirée pourront être demandées et quel délai de prévenance sera appliqué.

Nous souhaitons également que les modalités de récupération le lendemain soient clairement définies afin d'éviter toute difficulté d'organisation pour les agents.

Enfin, le dossier applique une dérogation de moins 60 heures en référence au

cycle des cadres, au motif que les contraintes et la pénibilité seraient identiques. Nous souhaitons que cette assimilation soit explicitée.

Pour l'UNSa, la souplesse nécessaire au fonctionnement du service doit rester compatible avec une organisation prévisible et respectueuse des conditions de travail des agents.

Merci.